Département des Yvelines (78)

Saint Germain en Laye

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°5.2.2 : PLAN SUD-CENTRE 1/2000EME

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Légende
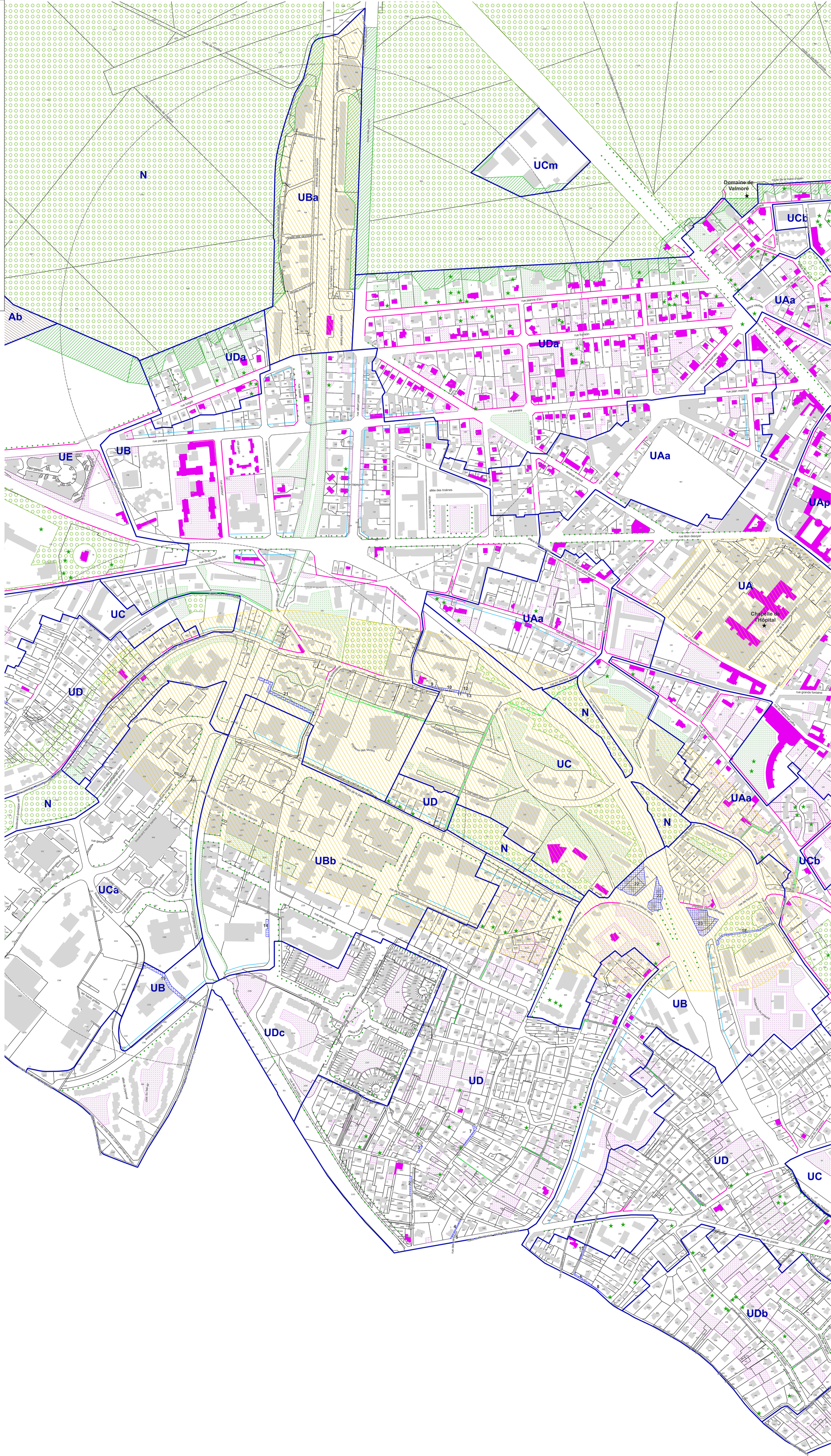
- Limite de zone
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre des articles L.151-6 et L.151-7
- Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-19
- Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23
- Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113.1
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- Périmètre de 500 mètres autour des gares de transport en commun
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41
- Bâti protégé au titre de l'article L.151-19
- Alignement d'arbres protégé
- Clôture protégée au titre de l'article L.151-19
- Retrait graphique imposé
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (artice L.151-38)
- Arbre protégé au titre de l'article L. 151-23
- Immeuble classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques